Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 087-218701506-20261117-202640-BF

Mairie
29 rue de la Croix des Combes
BEYNAC
87700

DECISION DU MAIRE
portant sur
VIREMENT DE CREDIT

N°2026/40 EN DATE DU 17/11/2026

Le Maire de la commune de **BEYNAC** (Haute-Vienne),
Vu l'article L5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-18 du 01/04/2026 de vote du budget primitif 2026, donnant délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel dans les limites suivantes :

- Section de fonctionnement : 7,5% des dépenses réelles de la section
- Section d'investissement : 7,5% des dépenses réelles de la section.

DECIDE

Article 1 : de procéder aux virements suivants.

- Dépenses d'investissement : 20 : - 19 500€
  21 : + 15 000€
  23 : + 4 500€

Article 2 : Le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Beynac
Le 17 novembre 2026
Le Maire
Marie-Claude BEYRAND

MAIRIE DE BEYNAC 87 (Haute-Vienne)

Transmise le
Affichée le